

Déclarations de franchissements de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

CLAYEUX

(Eurolist)

Par courrier du 28 mars 2006, reçu le 30 mars, complété par un courrier du 6 avril 2006, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- M. Gilles Clayeux a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 mars 2006, les seuils de 50% du capital et des droits de vote en assemblées générales ordinaires (AGO) et de 25% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires (AGE) de la société CLAYEUX et détenir, à titre individuel, 116 480 actions CLAYEUX en pleine propriété et 97 465 actions en usufruit, représentant 427 890 droits de vote en AGO et 232 960 droits de vote en AGE, soit 35,96% du capital et 44,91% des droits de vote en AGO et 24,45 % des droits de vote en AGE de cette société¹ ;
- M^{me} Gwenaëlle Wackenheim a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 mars 2006, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote en AGO, de 25% du capital et de 10% droits de vote en AGE de la société CLAYEUX et détenir, à titre individuel, 45 750 actions CLAYEUX en pleine propriété et 97 465 actions en usufruit représentant 286 430 droits de vote en AGO et 91 500 droits de vote en AGE, soit 24,07% du capital et 30,06% des droits de vote en AGO et 9,60% des droits de vote en AGE de cette société ;
- la société Sofacla² a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 mars 2006, le seuil de 50% droits de vote en AGE de la société CLAYEUX et détenir, à titre individuel, 370 actions CLAYEUX en pleine propriété³ représentant 440 droits de vote en AGO et 390 300 droits de vote en AGE, soit 0,06% du capital et 0,05% des droits de vote en AGO et 40,96% des droits de vote en AGE de cette société ;
- le groupe familial Clayeux a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mars 2006, les seuils de 90% des droits de vote et de 2/3 du capital et détenir 357 550 actions CLAYEUX représentant 714 800 droits de vote, soit 60,10% du capital et 75,02% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

¹ Sur la base d'un capital composé de 594 925 actions représentant 952 866 droits de vote.

² Le capital de la société civile Sofacla est détenu directement et indirectement en quasi-totalité par les membres de la famille Clayeux.

³ La société Sofacla détient en outre la nue propriété de 194 930 actions CLAYEUX dont l'usufruit appartient à M. Gilles Clayeux et M^{me} Gwenaëlle Wackenheim, à hauteur de 97 465 actions chacun.

	Actions		% capital ⁴	Droits de vote		% droits de vote	
	Pleine propriété	Usufruit		AGO	AGE	AGO	AGE
M. Gérard Clayeux	10	0	ns	20	20	ns	ns
M ^{me} Irène Clayeux	10	0	ns	20	20	ns	ns
M. Gilles Clayeux	116 480	97 465	35,96	427 890	232 960	44,91	24,45
M ^{me} Gwenaëlle Wackenheim	45 750	97 465	24,07	286 430	91 500	30,06	9,60
Sofacla	370	0	0,06	440	390 300	0,05	40,96
Groupe familial Clayeux	357 550		60,10	714 800		75,02	

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital de la société CLAYEUX⁵.

⁴ Participation dans le capital compte tenu des actions détenues en pleine propriété et usufruit.

⁵ Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°06-632 en date du 7 février 2006.